

**Compte-rendu de la réunion de la 1^{ème} Commission en date du 02 mai 2007
à la mairie de VIEVILLE.**

La première commission de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles s'est réunie sur convocation de M. Jean-Yves ROY, Président de la Commission.

Etaient présents : Mesdames Marie-Thérèse DORE, Yolande MARTINOT et Messieurs Jean-Yves ROY, Serge BURTE, Michel COURAGEOT, Denis MAILLOT, Philippe DEGOUTTE.

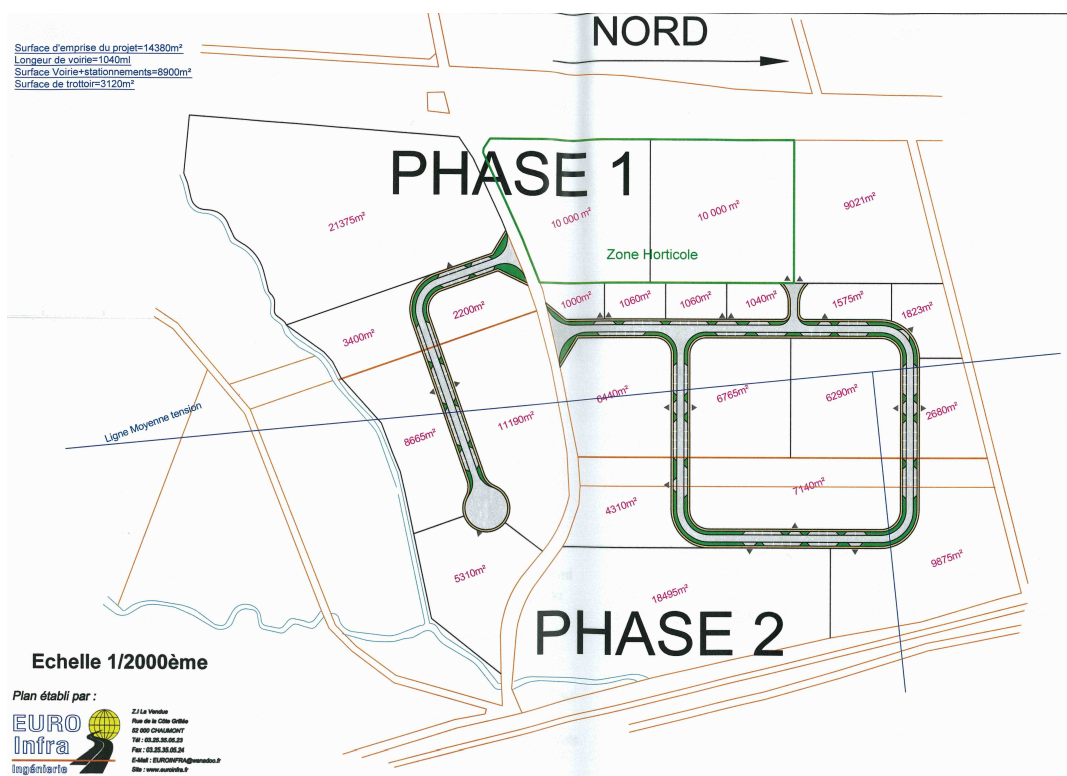
Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Yolande CATTANI, Michel MENETRIER, Philippe LESEUR, Patrice VOIRIN, Fabien CONTAL Patrick POINSOT, Didier THIEBAUT, Luc NOIROT.

Etait invité : Monsieur Bernard GAYET (ADT)

Ordre du Jour

- **Zone d'activités de Vrainscourt**
 - Présentation du bilan de faisabilité
- **Site Sotrabois**
 - Situation des travaux
- **Zone d'activités de Bologne Gare**
 - Estimation de terrains
- **Maison de Pays / Maison de l'emploi**
 - Définition des besoins des services à la population
 - Compte rendu du comité de pilotage MDEF du Pays de Chaumont
 - Lancement du marché de maîtrise d'oeuvre

1. Zone d'activités de Vrainscourt



Lors d'une précédente réunion de la commission, M. Gayet avait présenté les différentes esquisses d'aménagement de la zone d'activités réalisées par le cabinet d'étude Euro Infra

Ingénierie. L'une d'entre elles avait été retenue car elle proposait d'avantage de souplesse et une meilleure desserte des lots.

La Zone horticole, à l'origine des acquisitions, occupe les 2 parcelles de 10 000 m² (trait gras vert)

Une zone d'activités économiques pourrait se développer sur les terrains acquis (99.101 – 20.000 m²) et s'étendre sur 6 ha à acquérir.

Sur le dessin ci-dessus, le trait gras rouge représente la limite des acquisitions actuelles, et qui correspond à phase 1.

Il y aurait 2 accès sur le CD. La voirie permet la circulation dans les 2 sens.

Au nord du CD, une voie en boucle dessert d'un côté, des petites parcelles (1.000 m² environ) le long de la zone horticole et des parcelles plus grandes (6 à 10.000 m²) de l'autre côté.

Les superficies des lots sont modulables.

Le rond point, au sud du CD, est sans issue, on ne peut pas faire déboucher cette voie sur le CD à cause du peu de visibilité dû au virage. Il est rappelé que la zone près du ruisseau est inondable.

M. Gayet propose de réaliser une zone en gris, c'est-à-dire que la Communauté de Communes fait l'acquisition des terrains, réalise les études, consulte les entreprises pour la réalisation des travaux, mais attend qu'une entreprise veuille s'installer pour faire réaliser les aménagements strictement nécessaires pour cette entreprise. La procédure devant être engagée est alors la Zone d'Aménagement Concertée, plus souple que le lotissement.

Dans les 2 cas, une carte communale est nécessaire pour aller au-delà de la notion **d'extension limitée**.

Vraincourt, Soncourt et Viéville seront sans doute les premières à faire ou refaire une carte communale suite au remembrement dont elles font l'objet actuellement.

Cette étude sera présentée au conseil municipal de Vraincourt.

M. Maillot rappelle qu'il convient de créer de petites zones d'activités pour répondre aux besoins locaux des entreprises.

M. Maillot donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de M. Piot demandant à la Communauté de Communes de porter à l'acte notarié une mention spécifiant que des activités polluantes ne pourront s'installer à proximité de la zone horticole. Dans un courrier de réponse M. Maillot lui fait savoir que la Communauté de Communes ne signera pas avec des entreprises causant des problèmes environnementaux.

M. Maillot précise également que M. Durné est venu visiter le site de Vraincourt. Cette visite a permis de lui rappeler son engagement à concrétiser, dans un premier temps, son projet sur Froncles, facilité par la vente d'une parcelle par la Communauté de Communes..

La commission donne son feu vert pour effectuer les études préalables qui consistent en la réalisation de relevés topographiques, d'une étude de sol, d'un diagnostic archéologique et d'une étude de réalisation comprenant l'approvisionnement en eau.

En effet, la réalisation de cette zone d'activité va accroître les besoins en eau de Vraincourt qui est actuellement alimenté par Soncourt-sur-Marne, en limite de saturation. Un forage sera nécessaire. Les études vont aussi déterminer s'il faut faire une réserve incendie.

2. Site Sotrabois

Le bâtiment destiné à l'entreprise Remy est pratiquement terminé. Le raccordement EDF aura lieu le 9 mai, la réception des travaux le 15 mai. L'entreprise Remy emménagera dans ses nouveaux locaux fin mai, et paiera un loyer à compter du 1^{er} juin.

L'entreprise Sotrabois qui occupe le bâtiment principal aurait déposé le bilan, mais la Communauté de Communes n'a reçu aucune information officielle à ce sujet. Si c'était le cas, le bâtiment principal pourrait être divisé en deux cellules de 450 m² comme c'était envisagé initialement ou conserver un seul bâtiment de 900 m².

M. Gayet a obtenu plusieurs contacts pour le bâtiment restant à louer :

- La société AIV qui souhaite créer un atelier de maintenance
- Le maçon Da Silva
- Un projet de création de remorques pour transporter du bois.

3. Zone d'activités de Bologne Gare

Il reste deux terrains à vendre : un de 1700 m² et un de 7100 m² sur la zone aménagée dans le cadre de la convention avec Haute-Marne Aménagement.

M. Gayet a demandé un compromis de vente à Haute-Marne Aménagement car une entreprise est prête à acheter le terrain de 7157 m². La convention qui nous liait à Haute-Marne Aménagement est caduque mais Haute-Marne Aménagement est propriétaire des terrains.

Un contact a aussi été noué avec un maçon désirant construire un bâtiment de 150 m² sur la parcelle de 17 a 57

Ainsi la première tranche d'aménagement serait soldée.

Le terrain de M. Carbillet serait acheté sans passer par Haute-Marne Aménagement. M. Carbillet souhaite obtenir en contrepartie un terrain à Marault appartenant à la Ville de Bologne.

4. Maison de Pays / Maison de l'Emploi

M. Jean-Yves Roy fait le point de cet axe de développement sur la communauté de communes.

Il rappelle :

- l'origine de la démarche initiée au sein de l'Association du Pays de Chaumont, en faveur du développement des services à la population,
- l'arbitrage intervenu en conseil communautaire pour le lieu de localisation d'une MARPA à Froncles et d'une « Maison de Pays » à Bologne
- la candidature du Pays de Chaumont à la labellisation d'une « Maison de l'Emploi et de la Formation », financé par l'Etat, la Région, le Département, les institutionnels, et les collectivités,
- la décision de la CCBBVF le 12 avril 2007 d'apporter son concours financier à cette structure associative, qui s'insère dans la Maison de Pays
- la mise à disposition par la Commune de Bologne à la CCBBVF, d'un bâtiment de 741,50 m²

Cet ensemble abritera la Maison de Pays, et la Médiathèque tête de réseau, l'Association du Pays de Chaumont souhaitant le dépôt d'un seul dossier pour l'ensemble, pour mobiliser le maximum de financement, porté par une communauté de communes.

Pour assurer la fonctionnalité de la Maison de Pays, la répartition des espaces dédiés serait la suivante :

- information, accueil, orientation du public, espace réservé aux informations touristiques, et autres communications intéressant le territoire de la communauté de communes, et le département) → 120 m²
- bureaux administratifs garantissant la confidentialité et autres fonctions → 3 bureaux de 10 m², soit 30 m²
- salle de réunion, servant de formation aux différents acteurs de la communauté de communes pour des élus, agents administratifs, institutionnels → 130 m²

La Maison de Pays disposerait d'une surface développée de 280 m². Le financement de cette opération serait la suivante :

- Région par l'intermédiaire du Pays :	40 %
- Conseil Général :	12 %
- Etat (DDR) :	20 %
- FEADER :	8 %
- CCBBVF :	20 %

Le montant des travaux est estimé à 300 000 €.

Pour la réservation de l'enveloppe DDR auprès de la Préfecture, il est nécessaire de disposer par l'architecte d'un avant-projet et d'un estimatif par corps de métiers avant la fin septembre 2007. D'où, la proposition de lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre le plus tôt possible, puisque celle-ci a été budgétée en 2007.

La médiathèque tête de réseau, dont l'impulsion a été donnée par le Conseil Général, en partenariat avec la DRAC Champagne Ardenne, développera 450 m² selon les exigences de ce concept géré par un EPCI.

Les modalités de soutien des financeurs sont les suivantes :

- Subventions sur investissements
 - o aménagement :
 - DRAC : 40 %
 - Conseil Général 20 %
 - Conseil régional 20 %
 - o Equipement en mobilier
 - DRAC : 40 %
 - Conseil Général (FID) 20 %
 - Conseil régional 20 %
 - o Informatisation
 - DRAC : 40 %
 - Conseil Général 20 %
 - Conseil régional 20 %
- Subventions en fonctionnement
- Aide à l'embauche de professionnel sur un emploi qualifié à vocation supracommunale avec un soutien au minimum sur 3 années
 - DRAC : 33 %
 - Conseil Général 33 %

La CCBBVF a privilégié la mise en réseau de la médiathèque tête de réseau sur l'ensemble du territoire communautaire, avec les bibliothèques relais existantes ou à créer dans les villages.